

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0034730

Optique 192936  Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1616

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraité

Nom & Prénom : KARIM Mekamel

Date de naissance : 01.10.11 1953

Adresse : lot N° 6017 R° 30h Hay NASRIT

Assemblée

Tél. : 06 13 21 72 10 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

**Professeur ZAID Driss**  
Néphrologie  
Centre de Maladies Rénaliennes Dialyse  
Al Hayat Oasis

29, Rue Edmond Rostand Oùds Casa

05 22 77 99 50 - INPE : 091149005

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... /05/22/77 99 50 - INPE : 091149005

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

malade de Renal Chaque Pratique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 26/10/2016

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Honoraires attestant le Paiement de  
Professeur LAID Driss  
Néphrologie Maladies Rénale Dialyse  
Centre Hayat Oasis et Rostand - Oasis  
Tunisie 1052 77 09 55

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Valeur de la Facture
<i>PHARMACIE H... Lot. Nassim, Quartier MA-20190 CASABLANCA TELEFAX: 05-22-84 www: 123-456</i>	26/01/2014	2290.90 Dhs

## AUXILIAIRES MEDICAUX

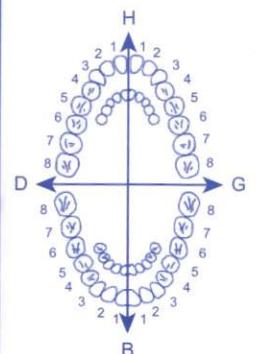
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

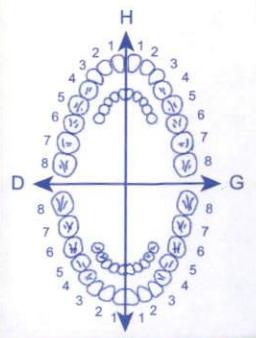
## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement car...



O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE



LOT  
EXP

AEY059  
11/2025

3246053

6 118001151486 >

EXP  
04/2026

P3 18B6861

octapharma®

ID: 65351  
Ain El Aouda, Région de  
Rabat-Salé-Kenitra, Maroc

ID: 653517  
Aïn El Aouda, Région de  
Almaly (Almaï) - Maroc  
Rabat

4/2026

卷之二



# CENTRE DE MALADIES RENALES DIALYSE AL HAYAT OASIS

CASABLANCA

26/1/2024



Professeur Zaid Driss  
Néphrologie  
Dialyse

Karmi M'hamed

98.90

S.V.

Gauze sachet

docteur

21

1096.00 x 2

S.V.)

Albumine huileuse

02 flacon

Professeur ZAID Driss

Néphrologie  
Centre de Maladies Rénales Dialyse  
Al Hayat Oasis

29, Rue Edmond Rostand Oasis Casablanca  
Tél.: 05 22 77 99 50 - INPE : 091149005

PHARMACIE H2O  
26, Lot. Nassim, Quartier NASSIM  
MA-20190 CASABLANCA  
Tél./fax: 05 22 89.05.00  
[www.h2o.ma](http://www.h2o.ma)

T 3 2290.90

